

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

Dufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0430

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Loix pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

388

*Loix pénales.**Crimes.**Peines.**En cas de récidive.*

Déportation pendant cinq ans.

Dans les maisons Royales.

Même peine, avec la diminution de trois mois de prison.

Dans les maisons particulières, ou ailleurs.

Même peine, avec la diminution de mois de prison.

Faire ou fournir de fausses clefs, pour faciliter l'entrée des maisons, l'ouverture des armoires &c.

La confiscation totale, & la déportation pendant ans.

Receler une chose volée.

Infamie & an de de moitié du de la chose volée.

En cas de récidive.

La condamnation aux travaux publics pendant dix ans.

Acheter une chose volée, quand on sait d'où elle procède.

Même peine.

Retenir une chose trouvée, quoiqu'on en connaisse le véritable propriétaire, ou qu'on puisse le reconnaître.

Interdiction de lieux publics pendant un an.



